

**Atlas des grandes fonctions métropolitaines : vers le « zéro déchet »**  
**4<sup>ème</sup> volume de l'atlas des grandes fonctions métropolitaines, cet atlas a été réalisé avec le concours du SYCTOM, de l'ORDIF, de la Ville de Paris, et de l'EPT Plaine Commune.**

En 2020, 50 % des déchets ménagers devraient être recyclés contre 13 % en 2014. La collecte des déchets verts et des biodéchets sera multipliée par 3 et il n'y aura plus aucune mise en décharge. Le réemploi sera au cœur du traitement des déchets du bâtiment et des travaux publics, 70% du volume des déchets actuels tous déchets confondus.

**Tendre vers ces objectifs implique une mutation sans précédent du « système déchets »,** avec plus d'espace consacré au tri et au traitement, plus de tri, une meilleure collecte, et un changement de valeur des biens.

Le volume « Déchets » de l'atlas des grandes fonctions métropolitaines dresse un état des lieux d'un système complexe installé : bacs de collecte dans les cours d'immeuble ou devant les pavillons, déchèteries sous les ouvrages d'art ou en limites communales, garages à bennes plus ou moins intégrés, usines de traitement au cœur des quartiers en développement, un système « en ville qui occupe 125 hectares sur le territoire de la métropole du grand paris, surface qu'il faudrait doubler pour répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Sans oublier les bacs qui occupent 52 hectares l'équivalent de 71 terrains de football.

Plusieurs tendances à l'œuvre sont présentées dans le document, accompagnées de la description de 3 leviers au cœur de l'évolution du « système déchet » :

- **le comportement** qui implique davantage le citoyen dans la collecte avec, par exemple, la mise en place de points d'apport volontaires sur l'espace public ;
- **l'offre nouvelle d'espace** qui aide à trouver les espaces pour collecter, trier, réemployer et recycler. Une première estimation des besoins en foncier relève des besoins supplémentaires compris entre 80 à 120 ha à minima soit le double des emprises actuelles.
- **la mobilité durable** qui oriente les mouvements logistiques vers des modes de transport plus propres (fluvial, bio-GNV, électrique, etc.), plus durables et optimisant les circuits de collecte (rapprocher les garages à bennes, rapprocher lieux de production et lieux de tri).

**102** : le nombre d'installations de tri/transfert/traitement de déchets non dangereux et dangereux dans la Métropole (hors déchets BTP).

**71 %** la part des déchets ménagers de Paris et des 3 départements de la petite couronne incinérés. 19 % font l'objet de valorisation matière, et 10 % sont enfouis (Ordif, 2014).

**71 terrains de football** : l'estimation de la surface qu'occupent les bacs de collecte porte à porte dans la métropole (52 ha). Cette surface peut être multipliée par deux puisque ces bacs occupent alternativement l'espace privé (local poubelles) mais aussi l'espace public au moment de la collecte.

**125 ha** : l'emprise actuel du « système déchets ». Cette surface doit être doublée pour répondre aux objectifs fixés.

**70 %** la part des déchets du BTP par rapport au tonnage global des déchets.



Le document est disponible sur le site de l'Apur : [www.apur.org](http://www.apur.org)

**Contact presse :**

Muriel Robert : [muriel.robert@apur.org](mailto:muriel.robert@apur.org) – 01 83 97 63 50

**A propos de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme)**

L'APUR est une association loi 1901 dont les principales missions sont l'étude et l'analyse des évolutions urbaines et sociétales à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il réunit autour de la ville de Paris, de l'Etat et de la Métropole du Grand Paris, 26 partenaires métropolitains, territoires, syndicats techniques, établissements publics qui définissent chaque année un programme de travail qui détaille l'ensemble des études, observatoires et traitement de données mis en œuvre par l'Atelier.